

Procédure de retrait du diplôme de Master

Deux modalités :

1°) **In situ**

Vous pouvez directement récupérer votre diplôme de Master en passant au bureau de la scolarité du Master.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.

Si vous souhaitez mandater une personne pour venir chercher le diplôme à votre place, cette dernière doit se présenter au bureau de la scolarité munie des documents suivants :

- une procuration de votre part l'autorisant à retirer votre diplôme,
- une photocopie de votre pièce d'identité,
- sa propre pièce d'identité.

2°) **Par correspondance**

Pour obtenir la délivrance de votre diplôme de Master par correspondance, merci de nous transmettre par courrier les pièces suivantes :

- Une demande écrite précisant l'adresse exacte à laquelle vous souhaitez que votre diplôme soit envoyé ainsi que l'année et l'intitulé du Master (précisez la mention le cas échéant)
- Une photocopie de votre pièce d'identité
- La valeur en timbres d'un envoi recommandé avec accusé de réception (5,78 €). En cas d'envoi à l'étranger, merci de vous renseigner auprès de votre bureau postal et de nous faire parvenir la somme correspondante en Coupon-réponse de l'Union Postale.

Votre demande doit être envoyée à l'adresse suivante :

IEP de Strasbourg
Bureau de la Scolarité
47, avenue de la Forêt Noire
67082 Strasbourg Cedex

à l'attention du gestionnaire de scolarité de votre Master.